

**Complément d'avis n° 2020/03-08
relatif à l'accréditation de
l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en
alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de
l'environnement (VetAgro Sup)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans l'avis n° 2020/03-08 concernant l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup), portant « sur la prise en compte des deux premières recommandations et sur l'avancement des actions issues des recommandations du précédent audit et encore inabouties ».

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement,
- Vu la note de synthèse établie par Patrick BOUVIER, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 mars 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **avec réserves** du rapport intermédiaire transmis par l'école et de la temporalité des actions mises en place pour répondre aux recommandations formulées dans son avis n° 2020/03-08.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 mars 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON